



Le traité de Saint Clair sur Epte (911)

Le traité de Saint-Clair-sur-Epte est conclu à l'automne de l'année 911 entre Charles III le Simple et Rollon, un chef viking. Il permet l'établissement des Normands en Neustrie à condition qu'ils protègent le royaume de Charles III de toute nouvelle invasion des « hommes du Nord ».

Depuis le règne de Charlemagne, les abbayes de la chrétienté font l'objet de raids vikings. Vers 910-911, le chef scandinave Rollon organise une expédition en Neustrie et subit une défaite à Chartres. Charles III en profite pour négocier, car il souhaite s'emparer de la Lotharingie sans être menacé par les Vikings.

Charles III concède à Rollon une région correspondant à l'actuelle Haute-Normandie.

Rollon accepte de recevoir le baptême. Il doit assurer la protection du royaume de France, notamment contre les vikings qui seraient tentés de remonter la Seine. Le chef normand prête hommage au roi.

